

# LES DERNIÈRES EXPULSIONS...

Nos gouvernans continuent à violer la loi et c'est bon signe. Arme formidable, forgée par eux, pour leur défense et dans leur intérêt exclusif, elle ne suffit pas à les rassurer et ils ont recours au plus cynique arbitraire. Ils ne sauraient mieux avouer leur peur. Les naïfs seulement y verront une preuve d'énergie et de force. Tous les jours nous répétons au prolétariat qu'il est inutile de poursuivre des réformes légales, la bourgeoisie, dès qu'elle se sent menacée, ne se laissant pas arrêter dans la répression par des scrupules ou par des textes quelconques.

Et les faits viennent à l'appui de nos affirmations. Au cours du semblant de manifestation qui a suivi le dernier meeting, un citoyen suisse a crié: *A bas l'armée!* La police sait, les journaux bourgeois ont reconnu qu'il s'agissait bien d'un Suisse; n'importe, six ouvriers et un étudiant italiens ont été expulsés. Et la façon avec laquelle ces expulsions se sont accomplies est la plus odieuse qu'on puisse imaginer.

Les sept prévenus ont été arrêtés samedi 27 avril, à 6 heures du matin, et conduits au commissariat de police. Là, les agents qui les avaient arrêtés leur posèrent les questions habituelles sur leur état civil et leurs connaissances. Amenés ensuite à Saint-Antoine, ils passèrent au service anthropométrique, une merveille d'application de la science à la police, pour être longuement mesurés et photographiés. De retour au commissariat, M. Aubert les interrogea séparément et après avoir fait répéter à chacun son état civil, il ajouta comme conclusion: «*Vous avez été remarqué jeudi soir à la manifestation. Le Département ne voulant plus que de telles choses se répètent a décidé de vous expulser dès aujourd'hui. Nous en avons assez de ce tapage et vous irez chambarder et faire du chahut chez vous.*

C'est ce que le reporter de la *Tribune* appelle un interrogatoire long et minutieux. Beaucoup de bruit et d'indignation si un Dreyfus est condamné sur des pièces qu'on ne lui a pas montrées, mais expulser des jeunes gens sur des rapports de police, aussi faux que secrets, c'est absolument naturel.

Rien ne manqua: ni bourrades, ni passages à tabac, comme l'ont témoigné trois citoyens suisses appréhendés en même temps et pour les mêmes faits et relâchés faute d'une preuve quelconque de culpabilité. Un des expulsés avait les poignets dans un état piteux, tellement, on lui avait serré les menottes.

Les six ouvriers furent ramenés chez eux de 2 à 4 heures de l'après-midi pour saluer leurs parents et prendre le peu dont ils avaient besoin; l'étudiant B. a été conduit directement du violon à la gare et il n'a pu qu'écrire une lettre à sa mère, la prévenant qu'*«il serait conduit à Chiasso d'où il reviendrait à Lausanne»*. Ils n'étaient expulsés que cantonalement et il leur fut interdit non seulement, de s'arrêter dans un autre canton, mais même de choisir une frontière étrangère. Et dire que la presse genevoise a annoncé simplement qu'ils avaient été conduits à Lausanne.

Voici la lettre que nous avons reçue d'un des ouvriers expulsés:

*Côme, le 1<sup>er</sup> mai 1901,*

*Cher ami,*

*Ce matin, à dix heures, j'ai fini par me défaire de la police et tu t'imagines combien j'en suis content. Maintenant, je vais te conter les conditions de notre voyage.*

*Nous croyions pouvoir aller à Saint-Julien, comme nous l'avions demandé; au lieu de cela, on nous a conduits à la frontière italienne.*

*De Genève à Berne nous n'avons pas été trop maltraités. Arrivés à Berne, on nous enferma et garda en prison jusqu'à lundi. Le manger qui nous était présenté était dégoûtant et insuffisant; aussi nous a-t-il fallu dépenser notre argent pour avoir autre chose. Une tasse de café au lait sans sucre nous a coûté 40 centimes, le reste à l'avenant; de sorte qu'en arrivant à Chiasso, le peu que nous avions était presque tout dépensé.*

*A la frontière italienne on nous arrêta de nouveau, pour nous conduire en prison à Côme. J'ai protesté,*

*mais en vain, contre la brutalité des agents italiens. Après constatation que mes papiers étaient en règle, je fus relâché le jour suivant. La police a bien cherché à me faire passer pour anarchiste dangereux - d'après la réponse du consul italien de Genève, - mais étant porteur de mon carnet de la Section socialiste italienne, elle n'y a pas réussi.*

*Après moi, le camarade Bazzi a aussi été mis en liberté. Les autres sont encore enfermés à l'heure qu'il est; mais j'espère les voir libres demain. Je ne sais ce qu'on fera d'eux, car ils sont bien jeunes et il se pourrait qu'on les envoyât dans leur commune. En tout cas, je reste ici pour attendre une solution. Demain matin, je dois me rencontrer avec un avocat, notre camarade, afin de nous entendre sur le meilleur moyen pour obtenir leur libération. C'est honteux de voir la Suisse expulser de pauvres jeunes gens, presque des enfants.*

*Nous comptons tous de rentrer en Suisse, mais les moyens nous manquent. Il est inutile de rester en Italie, il n'y a point d'ouvrage et l'on y est très mal payé. D'ailleurs, pour regagner notre commune, il nous faut autant que pour rentrer en Suisse. Si vous pouvez nous envoyer des secours, faites-le. Nous tâcherons de les répartir au mieux, selon les besoins. Tout envoi, soit pour nous tous, soit du père de Fasola pour son enfant, adressez-le à: M. Fregonara Angelo, Rédaction du Lavoratore, Comasco, journal socialiste, Côme (Italie).*

*J'espère que vous protesterez contre ces iniquités commises par l'autorité suisse, esclave de la monarchie italienne.*

*Recevez, etc...*

*Angelo FREGONARA.*

Une seconde lettre nous a appris que des quatre camarades qui restaient en prison, deux relâchés étaient partis on ne sait pour où et les deux derniers avaient été reconduits à leur commune par un agent. Ce sont là des renseignements donnés par la police de Côme et sujets à caution.

M. le consul Basso a démenti dans la *Tribune* s'être occupé des expulsés et de leurs opinions. Il n'est pas aisément d'avoir les preuves du mouchardage pratiqué par les consulats, mais son existence ne fait pas de doutes pour nous. Il y a deux mois, nos camarades de Barre (États-unis) ont eu la chance de découvrir un mouchard du consul italien de New York, Branchi. C'est le nommé Gerardelli Salvatore, qui touchait 30 dollars par mois. Sa correspondance saisie a été publiée; elle montre toute l'abjection et la stupidité de ces individus et de ceux qui les emploient. Le mouchard italien dont s'est servi contre nous, en 1899, la police politique, mangeait probablement du foin à deux râteliers: le fédéral suisse et le royal italien.

Dans le cas particulier, d'ailleurs, il se pourrait fort bien que ce soit la police genevoise elle-même qui ait dénoncé comme anarchistes les ouvriers expulsés. Le questore (préfet de police) de Côme a parlé à F. d'une réponse reçue de Genève. De qui la tenait-il? Police et consulat se valent et on peut les soupçonner au même titre.

L'étudiant B. n'a pas été conduit à Chiasso, comme il l'écrivait avant de partir à sa mère, grâce à la présence fortuite de deux amis, qui l'ayant rencontré dans la rue l'ont suivi à la gare. Il devait partir par le direct de 5h20 avec les autres expulsés, mais les agents, au dernier moment, se sont ravisés et l'ont fait monter dans un wagon cellulaire du train omnibus qui part à 5h30. Nous étions montés dans le même train et, arrivés à Lausanne, nous descendîmes vite sur le quai de la gare pour assister à sa libération. Tout à coup nous fûmes empoignés par quatre agents de la sûreté, qui prétendirent que les voyageurs n'ont pas le droit de s'arrêter un instant pour en attendre d'autres. Amenés au poste de la gare, nous fûmes remis en liberté cinq minutes après. Encore une brutalité aussi inutile qu'odieuse, mais qui vaudra une bonne note aux agents qui l'ont accomplie.

B. a failli être victime d'une dernière canaillerie policière. En le relâchant, le commissaire vaudois lui a dit que s'il avait de l'argent il pouvait soit continuer sur Berne, soit retourner à Genève, d'où l'on venait de téléphoner qu'il était absolument libre de se rendre. Devinant le mauvais tour qu'on voulait jouer à notre ami, nous lui conseillâmes de rester à Lausanne, et que le lendemain nous aurions pris les renseignements nécessaires.

Tout homme honnête jugera à leur valeur ces procédés. Abuser de la bonne foi d'un jeune homme, anxieux de revoir les siens, afin de le pousser à enfreindre un arrêté d'expulsion et le frapper d'une nouvelle condamnation, est une véritable infamie.

La presse bourgeoise peut faire le silence autour de ces faits, la police peut saisir les manifestes dans lesquels nous les relatons; mais nous saurons les rappeler en tout temps et en tout lieu. Nous n'ajoutons pas d'autres commentaires, car en pareils cas ils nous semblent inutiles; l'exposé pur et simple des faits suffit.

### **Post-scriptum:**

*La Suisse, après avoir reproduit le manifeste publié par le Groupe pour la défense de la liberté d'opinion, écrit:*

*«Il est faux qu'aucun des expulsés ait demandé à être dirigé sur St-Julien. Mais le fait serait-il exact que notre police était obligée de conduire les expulsés italiens à Chiasso, en vertu d'instructions générales données par le Département fédéral de justice et police au Conseil d'État.*

*Il y a encore des considérations secondaires qui engageaient nos autorités à ne pas mettre les Italiens à la merci de la police française.*

*Sans papiers pour la plupart, ceux-ci, nous a t-on déclaré, , auraient été arrêtés pour vagabondage et réexpédiés également sur l'Italie.*

*Maintenant, ce qui a pu se passer à Berne concerne la police bernoise seulement, les expulsés étant livrés de canton en canton jusqu'à la frontière. Si vraiment des mauvais traitements ont été infligés aux Italiens, la police genevoise n'en est pas responsable.*

*Reste à savoir si les Italiens ont été extradés, comme on en accuse nos autorités. Un individu est-il conduit à la frontière qu'inévitablement la police étrangère s'en empare, pour user d'un droit de contrôle indéniable, car elle veut savoir qui on lui expédie et quels sont les motifs de l'expulsion. Mais encore ici le reproche ne peut pas viser la police genevoise qui n'instrumentait plus à Chiasso.*

*Nous donnons là, nous le répétons, les explications qui nous ont été fournies».*

Nous affirmons à nouveau, et les citoyens suisses appréhendés pour la manifestation du 25 avril peuvent le témoigner, que trois au moins des expulsés ont demandé à être dirigés sur Annemasse ou St-Julien.

Comment le Département fédéral de justice et police peut-il exiger que les expulsés cantonalement soient conduits à Chiasso, lorsque Mombello, par exemple, expulsé fédéralement, a pu choisir la frontière française?

Nos autorités, dit-on encore, n'ont pas voulu mettre les Italiens à la merci de la police française! C'est là un souci vraiment étrange, d'autant plus qu'elles n'hésitent pas à les mettre à la merci de la police italienne, ce qui est pis.

Quelle différence y a t-il donc entre une expulsion cantonale et une extradition, si dans l'un comme dans l'autre cas le malheureux qui est en cause tombe aux mains de la police de son pays?

Prenons comme exemple le cas Jaffei. Extradé, il ne pourra juridiquement être condamné que pour le délit qui a motivé son extradition; expulsé, selon la méthode avouée par le Département de justice et police genevois, il aurait pu être processé sous n'importe quelle autre prévention, y compris celle de désertion.

La Suisse aurait bien fait de nous dire si elle accepte et estime valables les soi-disant explications qui lui ont été fournies. Cela nous aurait permis d'apprécier à sa juste valeur le libéralisme dont elle se targue si volontiers.

**Luigi BERTONI.**

-----